

# MARKET DATA

## FONDS DURABLES FRANCE

au 31.MARS.2021



novethic

## AVIS DE CHANGEMENTS MAJEURS DANS LA COMMUNICATION DES FONDS

■ Au premier trimestre 2021, de nombreuses sociétés de gestion ont adapté la communication autour de leur offre de fonds durables. Mars était la date butoir de mise en conformité de la documentation réglementaire des fonds avec les recommandations de l'AMF de 2020 qui précisait les bonnes pratiques en termes de communication pour les fonds intégrant des approches durables.

■ Depuis le 10 mars, les sociétés de gestion doivent aussi se conformer aux recommandations de la nouvelle réglementation européenne SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Ce nouveau cadre de reporting vise à améliorer la transparence en incitant les sociétés de gestion à classer leurs fonds durables en deux catégories. Ceux dits « Article 8 » promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, ceux dits « Article 9 » ont un objectif d'investissement durable, l'approche la plus ambitieuse.

■ À ce jour, parmi les près de 1 000 fonds durables ouverts aux investisseurs particuliers français, Novethic a pu en identifier 516 faisant état de leur affiliation à l'Article 8 ou 9 du règlement SFDR au 31 mars. Moins de 200 fonds sont placés sous « Article 9 ». Cette première répartition montre que l'offre la plus engagée et qui cherche à maximiser ses impacts environnementaux et sociaux reste minoritaire. Une seule société de gestion, entièrement consacrée à la finance durable, a décidé de classer l'ensemble de sa gamme en Article 9 : Mirova.

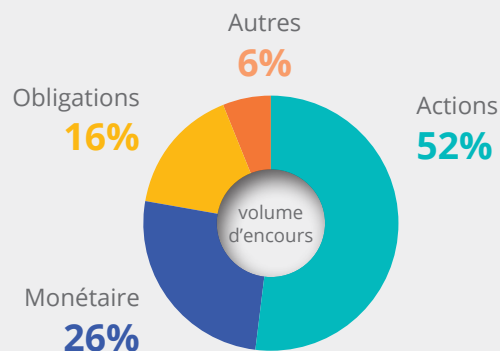
■ Le label ISR est lui aussi dans une phase de transition après la publication d'un rapport à charge de l'Inspection Générale des Finances fin mars. En attendant une refonte importante de sa gouvernance et de sa méthodologie, le label a continué sa progression avec plus de 50 fonds supplémentaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Il couvre désormais près de 60% des encours du marché des fonds durables français, et représente la moitié de la collecte. Même si le référentiel ne l'impose pas, les fonds labellisés ISR sont de plus en plus nombreux à proposer des exclusions sectorielles environnementales. C'est le cas des trois quarts d'entre eux, qui ont notamment adopté dans la quasi-totalité des cas des politiques concernant le charbon et le nucléaire.

En revanche, seul un gros tiers des fonds labellisés (35%) affichent un objectif d'investissement durable au sens de l'Article 9 du règlement SFDR sur le total du panel analysé. Cela montre que le label ISR est aujourd'hui attribué à des fonds aux pratiques très variées. L'objectif n'est pas de flécher les investissements vers des activités relevant d'un modèle économique durable mais bel et bien de garantir la qualité d'un processus de gestion prenant en compte des critères durables.

522 Mds€\* ↑ +20%\*\*

962 Fonds

\*Encours sous gestion \*\*YTD



383 Mds€  
564 Fonds



16 Mds€  
26 Fonds



Novethic analyse et quantifie l'offre de fonds « durables » ouverts aux investisseurs particuliers sur le marché français depuis 2004. Il s'agit des fonds disponibles à la vente en France, UCITS ou accessibles aux particuliers, non FCPE.

# LES FONDS THÉMATIQUES, PLUS AMBITIEUX DANS LEUR APPROCHE DURABLE

■ Les fonds thématiques sont, logiquement, majoritairement classés sous la bannière de l'Article 9. C'est le cas de 70 % des 142 fonds thématiques pour lesquels une affiliation à l'un ou l'autre des articles du règlement SFDR a pu être identifiée à date. Du fait de leur nature, ils sont plus aptes à porter un objectif d'investissement durable, comme par exemple la décarbonisation des secteurs de l'énergie et du transport, la promotion d'une économie moins consommatrice en ressources ou l'atteinte d'un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

■ La plupart des fonds solidaires et des fonds de partage analysés relèvent quant à eux de l'article 8 du règlement. Seulement 7 relèvent de l'Article 9, dont 6 étant par ailleurs des fonds thématiques. Ces fonds aux approches particulières ne sont communément pas admis comme placements ISR mais sont plutôt catégorisés parmi les « autres approches ESG », au même titre que les approches d'exclusions seules ou les fonds d'intégration ESG.

■ Concernant le détail des thématiques, les fonds environnementaux restent les plus représentés et enregistrent plus de la moitié de la collecte de ce début d'année. Ils remportent la palme de la collecte des fonds investissant dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, talonnés par ceux privilégiant les thèmes de la gestion des ressources, de la lutte contre la pollution et de l'eau.

■ Les fonds sociaux suivent un rythme de progression constant : ils représentent toujours 10% de l'encours des fonds thématiques. L'attractivité des thématiques est, elle, variable, puisqu'on constate à la fois les plus fortes collectes et les plus fortes décollectes pour les fonds investis dans les thèmes de l'emploi et de la santé.

116 Mds€  
250 Fonds

THÉMATIQUES  
ENVIRONNEMENTALES | 107 Mds€  
124 Fonds

THÉMATIQUES  
SOCIALES | 16 Mds€  
45 Fonds

MULTI-THÉMATIQUES | 37 Mds€  
81 Fonds

novethic  
essentiel

Suivre l'actualité finance  
durable n'a jamais été  
aussi simple.

## NOVETHIC MARKET DATA

Chaque trimestre, Novethic capture les tendances du marché européen des fonds relevant de la finance durable.

Consultez également les Market Data :

[FONDS VERTS EUROPE](#)

[LABELS DURABLES EUROPE](#)

[\(English version\)](#)

[\(English version\)](#)

Une publication de Novethic réalisée par Lorène Moretti.

Copyright : Reproduction interdite sans accord explicite de Novethic



Fondée en 2001, Novethic, l'accélérateur de transformation durable, est une filiale du Groupe Caisse des Dépôts

✉ [marketdata@novethic.fr](mailto:marketdata@novethic.fr)